



Vol. V.—No. 13.

MONTREAL, JEUDI 26 MARS 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LA FÊTE NATIONALE.

Les préparatifs pour la célébration de la Saint Jean-Baptiste avancent rapidement et nous pouvons déjà prédire que le 24 Juin prochain sera une fête comme les Canadiens-Français n'en ont pas encore vu. On calcule que dix mille de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis viendront à Montréal ce jour-là.

Nous croyons que le comité exécutif de cette ville est décidé à inviter toutes les sociétés nationales de la province à participer à la célébration. Nous disons "participer," car nous supposons que les sociétés seront priées de venir ici à leurs frais, de dépenser à Montréal ce qu'elles seraient disposées à dépenser dans leurs localités respectives. Cela est raisonnable, car ce n'est pas seulement Montréal, c'est toute la province de Québec qui doit fêter les Canadiens-Français des Etats-Unis.

Nous ne savons si nous comprenons bien en ceci l'intention des organisateurs, mais il serait bon que l'on s'entendît au plus tôt afin de donner à toutes les sociétés le temps de faire leurs préparatifs.

O. D.

LA QUESTION DU MANITOBA.

La bonne impression causée par la dépêche adressée à la *Minerve* et que nous reproduisons ailleurs, a été vite effacée par un article du *Globe* de jeudi dernier, qui déclare qu'il "n'y a pas le moindre fondement" dans la rumeur d'une promesse d'amnistie faite par le cabinet d'Ottawa.

Espérons cependant que le ministère se rendra compte à temps de la situation, et qu'il demandera à Sa Majesté d'accorder une amnistie générale aux personnes impliquées dans les troubles de Nord-Ouest. Refuser d'en agir ainsi serait presque de la folie; cela équivaldrait à dire que la province de Québec ne sera plus représentée dans le ministère, car pas un député canadien-français ne pourrait rester dans un cabinet qui pousserait le fanatisme jusqu'à ce point extrême.

L'assemblée publique qui a eu lieu vendredi dernier au village St. Jean-Baptiste devra faire ouvrir les yeux aux ministres. La résolution suivante y a été adoptée à l'unanimité:

Proposé par MM. F. X. A. Coutu, Joseph Pariseau, James Pearson, fils, Cyrille Gervais, Joseph Paris, Edouard Girard; secondé par MM. Dr. Alfred Vilbon, L. L. Dumouchel, F. X. Caron, Olivier Vallières, Roch Vallières, Jérémie Poirier, Elzéar Lecomte:

Résolu: Que cette assemblée sympathise avec les efforts que fait la population de la Province de Manitoba pour obtenir l'exercice complet des franchises constitutionnelles et des libertés politiques auxquelles ont droit tous les sujets de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine Victoria; et elle est d'opinion que le seul moyen de ramener la paix, la sécurité publique dans la province de Manitoba, et l'harmonie dans toute la Confédération, c'est d'obtenir de Sa Très-Gracieuse Majesté une amnistie générale pour toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest.

En conséquence, cette assemblée, composée des électeurs du comté d'Hochelega, en appelle à son député à la Chambre Fédérale, et le charge de faire tous ses efforts et d'adopter toutes les démarches qu'il croira propres à obtenir cette amnistie.

La présence de l'hon. M. Chauveau à cette réunion a été fort remarquable; elle paraît significative aux hommes politiques des autres provinces. L'assemblée lui a fait presque une ovation.

M. Desjardins, M. P., et M. Beaubien, M. P., ont aussi

prononcé des discours qui devront être entendus à Ottawa. Il faut que la question se règle durant cette session.

O. D.

P. S. Nous devons peut-être à nos lecteurs de publier ici le discours prononcé par M. Dunn devant cette assemblée. Nous en empruntons l'analyse à la *Minerve*:

Messieurs, je suppose qu'en m'appelant à parler après l'hon. M. Chauveau, vous avez voulu mettre en contraste un débutant de la politique avec un vétéran de nos luttes nationales. Je me soumetts à cette épreuve, mais je demande d'avance votre indulgence, une complète amnistie pour le discours que je vais commettre. (Rires). Je ne suis pas surpris de voir M. Chauveau participer à une démonstration comme celle-ci. Il est entré dans la politique au lendemain de 37; il a vu 48 et il sait tout ce qu'il a fallu de tact et de prudence pour rétablir la paix dans notre province si agitée après ces événements. (Ap)

Messieurs, j'ai cru que, étant rédacteur d'un journal qui s'appelle *L'Opinion Publique*, il était de mon devoir d'être ici ce soir; car s'il y a une question qui ait le privilège de réunir tous les esprits comme tous les cœurs de captiver le sentiment public dans notre province, c'est bien celle de l'amnistie aux personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest. Ce n'est point là une question de parti; ministériels ou opposants, nous sommes unanimes à demander l'amnistie. Il est beau de crier au respect dû à la loi, mais il faut aussi tenir compte des circonstances et si l'on veut bien se rappeler que tous les actes reprochés à M. Riel et à ses amis, ont été accomplis au milieu d'une révolution, et cela, non pas par un individu en particulier, mais par un gouvernement qui se prétendait légitimement constitué, on devra reconnaître qu'il y a une différence essentielle entre ces actes et les crimes prévus par la loi. Etudions ce sujet froidement; ne soyons point fanatiques, nous n'en avons pas plus le droit que les autres; disons seulement avec le calme du bon sens pratique, que passer l'éponge sur tout ce qui a été fait au Nord-Ouest est la mesure de prudence que réclament les intérêts de toute la Confédération. (Applaud.)

Nous sommes appelés à vivre côte à côte avec une population qui diffère de nous par la nationalité et la religion; voilà le fait brutal qui domine toute notre politique, et si chacun ne consent à mettre un peu d'eau dans son vin, il est évident, si vous me permettez cette expression, que le vin sera difficile à boire.

On se demande, Messieurs, pourquoi l'amnistie n'a pas encore été accordée. Vous vous rappelez dans quelle circonstance l'annexion du Manitoba a été accomplie. Sir John A. Macdonald étant gravement malade, c'est M. Cartier qui a rédigé la constitution de cette province et l'a fait voter par les chambres. Qu'il ait été autorisé alors par le gouverneur Lord Lisgar à promettre l'amnistie, je crois que ce a été suffisamment prouvé aujourd'hui. Mais plus tard, Sir John A. Macdonald, revenu à la santé, crut qu'il n'avait pas la puissance suffisante dans sa province pour dégager la parole de son collègue. La preuve que ce calcul était juste est dans sa chute récente. Il est aisé de comprendre ces hésitations, car un moribond n'est jamais empressé de prendre un poison mortel. Vous savez d'ailleurs que l'agitation créée à ce sujet par les hommes d'Ontario qui sont aujourd'hui au pouvoir, constituait le grand embarras de Sir John. De sorte que si les ministres fédéraux accordaient maintenant l'amnistie, ils ne feraient que réparer une injustice dont ils sont les premiers auteurs. — (Applaud.)

Au reste, messieurs, les circonstances sont changées: un gouvernement faible a fait place à un gouvernement fort, et je me rappelle à ce propos ce que me disait l'autre jour un député libéral, lorsque je lui demandais s'il pensait que l'amnistie serait accordée. "Je le crois, répondit-il; sinon à quoi nous servirait d'être forts?" — (Applaud.)

Notre devoir à nous, messieurs, c'est de faire comprendre à ce ministère si puissant, que sa force réside dans l'opinion, et que l'opinion universelle dans notre province est favorable à l'amnistie. Il est impossible qu'un ministère se maintienne, s'il n'a le support d'une bonne partie de la députation bas-canadienne, et il est certain que si l'amnistie était refusée, tous nos représentants, sans exception, voteraient en faveur d'une motion de non-confiance qui blâmerait ce refus. Faisons donc comprendre à nos gouvernants que le peuple de notre province est fermement décidé à ne donner son appui qu'à la condition d'une amnistie, et justice sera faite, soyez-en convaincus. — (Applaud.)

Il est probable, messieurs, que cette assemblée ne sera pas la seule du même genre; mais il vous appartenait de prendre l'initiative, d'abord, parce que vous avez droit de vous intéresser particulièrement à M. Riel qui a vécu au milieu de vous; ensuite parce que le nom même de votre paroisse vous défendait de rester indifférents à une question qui intéresse si vivement la nationalité canadienne-française. (Applaud.)

APRES LE COMBAT.

IV.

On dira peut-être qu'en demandant l'union sur le terrain de nos intérêts bas-canadiens, nous prêchons une politique étroite, toute provinciale, opposée à l'intérêt général de la Confédération.

A cela nous répondons que dans la province de Québec nous comprenons aussi bien qu'ailleurs la nécessité d'élargir les horizons politiques, de traiter toutes les questions fédérales au point de vue fédéral, c'est à dire avec un esprit large, dégagé des passions de clocher, tenant compte avant tout des effets d'ensemble et bien plus des besoins de l'Etat que de ceux d'une localité. La "raison d'Etat" n'est plus un vain mot pour nous depuis 1867; nous connaissons toute sa force, nous acceptons ses exigences légitimes. Est-ce à dire que nous devons lui faire le sacrifice de nos droits traditionnels? Non, le principe fédéral de notre parti ni abdication ni capitulation; il consacre, au contraire, notre autonomie religieuse et nationale, et c'est l'invoquer, c'est y rester fidèle que de nous unir pour nous protéger, que de prendre le moyen de conserver ce qu'il nous garantit, la liberté la plus complète; c'est même pour sauvegarder et perpétuer ce principe, aujourd'hui compromis par l'idée d'une union législative et les tendances annexionnistes, que nous disons avec inquiétude: Unissons nous pour la lutte.

On aurait donc absolument tort de voir une idée étroite dans ce projet d'union; car autant nous voulons faire respecter les garanties que le principe fédéral nous fournit, autant nous respectons les obligations qu'il nous impose envers les autres provinces. Nous voulons l'intégrité constitutionnelle de la Confédération au même titre que son intégrité territoriale; ennemis de l'union législative et de l'annexion, nous voulons le maintien de l'ordre de choses actuel, avec ses obligations, mais aussi avec son équilibre, et c'est dans la crainte que l'attitude des autres provinces dérange cet équilibre et compromette le sort de la Confédération, que nous jetons le cri d'alarme et conjurons les bas-canadiens de s'unir pour faire face au danger. Nous ne prêchons pas l'union pour l'attaque, pour l'agression, mais pour la défense, la protection de nos droits et la sauvegarde des institutions fédérales. Nous sommes conciliateurs, tolérants, nous respectons notre entourage; nous demandons qu'on nous rende le réciproque, voilà tout. Et comme l'expérience de tous les pays nous enseigne que l'on n'est respecté qu'en autant que l'on est fort, nous nous souvenons que l'union fait la force.

D'ailleurs, si l'on nous reprochait d'inaugurer ainsi une politique provinciale, ne pourrions-nous pas renvoyer ce blâme à qui le mérite bien davantage? Ne voyons-nous pas les provinces d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et surtout de la Nouvelle-Ecosse former chacune une phalange compacte? et cela, pourquoi? pour la protection de leurs intérêts matériels, pour contrôler la distribution des de-